

***POLITIQUE DE GESTION
DES EMBALLAGES
ET IMPRIMÉS***

Mai 2019

metro

Table des matières

1. VISION	3
2. PORTÉE	3
3. RESPONSABILITÉ	3
4. PRINCIPES	3
4.1 Diminuer l'utilisation des emballages et imprimés	3
4.2 Concevoir de façon optimale	4
4.3 Choisir des matériaux écoresponsables.....	4
4.4 Faciliter la récupération et le recyclage	4
5. APPROCHE DE MISE EN OEUVRE	5
6. ENGAGEMENTS	5
7. REDDITION DE COMPTES	7

1. Vision

La Politique de gestion des emballages et imprimés s'inscrit dans la démarche de responsabilité d'entreprise (RE) de METRO qui vise notamment à adopter des pratiques d'approvisionnement responsable et à gérer son empreinte environnementale.

Depuis le début des années 2010, nous avons réalisé de nombreuses initiatives d'optimisation des emballages et imprimés. Avec cette politique, nous voulons maintenant doter METRO d'un cadre de travail qui guide les actions de nos équipes et fournisseurs dans la gestion efficace de nos emballages et imprimés dans tous les domaines d'activité de notre entreprise.

La vision de METRO en matière de gestion des emballages et imprimés inclut la réduction de leur utilisation ainsi que leur optimisation, tout en s'assurant de limiter les pertes de produits. Pour développer les principes de cette politique, nous nous sommes appuyés sur des notions reconnues, soit l'analyse du cycle de vie et l'économie circulaire.

2. Portée

Activités couvertes

Cette politique vise les emballages et imprimés utilisés dans l'ensemble des activités corporatives, alimentaires et de pharmacie de METRO.

Emballages visés (primaires, secondaires et tertiaires) :

- Emballages des produits de marques privées
- Emballages utilisés dans nos activités : magasins, pharmacies, épicerie en ligne, centres administratifs
- Emballages de manutention, transport et logistique

Imprimés visés :

- Circulaires
- Matériel aux lieux de vente
- Papeterie

Période d'application de la politique

La Politique de gestion des emballages et imprimés de METRO sera mise en œuvre à compter de mai 2019 et sera révisée en 2025.

3. Responsabilités

La mise en œuvre de cette politique et l'amélioration continue de ses résultats sont sous la direction du vice-président exécutif et chef de la division du Québec, du vice-président exécutif, chef de la division de l'Ontario et de la chaîne d'approvisionnement nationale, du président de la division de la pharmacie et du vice-président principal, centrales nationales d'achats et marques privées.

La supervision de la démarche est sous la responsabilité de la vice-présidente, affaires publiques et communications et du chef, responsabilité d'entreprise.

4. Principes

Les principes de la Politique de gestion des emballages et imprimés de METRO établissent les orientations pour adopter des pratiques qui permettront de diminuer l'utilisation des ressources, de limiter les pertes de produits et de réduire la production de déchets. METRO consacrera aussi des efforts à la recherche de solutions de rechange qui ont le moins d'impacts sur l'environnement.

La Politique de gestion des emballages et imprimés de METRO repose sur les quatre principes suivants :

4.1 Diminuer l'utilisation des emballages et imprimés

Conformément à ce qui est reconnu dans les modèles de gestion des matières résiduelles, la réduction des matières utilisées est la première action à privilégier.

METRO vise ainsi à réduire à la source les emballages et imprimés utilisés dans ses activités et à éviter le suremballage, tout en s'assurant que ces mesures ne créent pas de pertes de produits. L'implantation de telles pratiques permettra de limiter les emballages à usage unique.

L'entreprise favorise des mesures telles que l'élimination des composants non essentiels, non structurels, ainsi que la réduction du nombre des composants. De plus, METRO encourage la réutilisation des imprimés et emballages, en particulier les emballages de plastique.

Ce principe s'inscrit dans le même esprit que le programme de gestion des matières résiduelles de nos magasins d'alimentation corporatifs et franchisés qui vise à atteindre le zéro déchet.

4.2 Concevoir de façon optimale

METRO vise à utiliser les ressources de façon responsable en adoptant une démarche d'écoconception permettant d'utiliser les bonnes quantités de matières, et ce, sans compromettre la fonction de l'emballage (protéger le produit), et de l'imprimé.

En ce qui concerne les emballages plus particulièrement, METRO privilégie ceux qui offrent une faible masse (ou volume) par rapport à la masse (ou volume) du produit. Ceci pourra être atteint en allégeant les composants ou en réduisant les vides techniques.

Par ailleurs, il faut s'assurer que la réduction des matières utilisées n'entraîne pas de pertes de produits, ce qui aurait pour effet d'annuler les bénéfices environnementaux et économiques générés par la réduction proposée.

Une conception optimale vise également à améliorer l'expérience des consommateurs en assurant une durée de vie adéquate des produits tout en évitant le gaspillage issu d'un emballage mal adapté au besoin (par exemple, un produit qu'on ne réussit pas à complètement extraire de son contenant). Une conception optimale permet donc également de réduire la production de déchets.

4.3 Choisir des matériaux écoresponsables

METRO vise à sélectionner des matières offrant la plus faible empreinte environnementale possible. Pour ce faire, METRO s'appuie sur les certifications environnementales existantes ou sur des résultats d'études ou consensus scientifiques établis.

METRO favorise l'utilisation de matériaux recyclés postconsommation et recyclables.

Lorsque METRO utilise des emballages et imprimés fabriqués à partir de fibres vierges, l'entreprise donne préférence aux fibres certifiées par l'un ou l'autre des programmes suivants : FSC, PEFC (incluant CSA) ou SFI. Ces certifications attestent que les forêts d'où proviennent les ressources sont gérées de façon responsable et durable.

4.4 Faciliter la récupération et le recyclage

METRO vise à faciliter tant la récupération des emballages et des imprimés chez les consommateurs que leur recyclabilité en utilisant des matériaux recyclables et compatibles avec les infrastructures de tri et de recyclage existantes. De plus, l'entreprise vise à informer le consommateur sur les pratiques à adopter à l'étape de la récupération.

La communication de consignes de récupération claires et précises sur les emballages et imprimés facilite leur récupération et favorise leur recyclage. Ces consignes ont pour but d'informer les consommateurs sur les matières qui doivent être récupérées, sur la manière de les récupérer (par exemple, instruction de désassemblage) ainsi que sur leur nature (par exemple, codes d'identification des résines de plastique).

En mettant en marché des emballages et imprimés qui peuvent être facilement recyclés et dont les matières trouveront des débouchés en fin de vie, METRO vise à contribuer à l'amélioration de l'efficacité globale du système de collecte sélective et à la qualité des matières générées. Cette approche vient soutenir l'effort collectif de détournement des déchets des sites d'enfouissement, et ce, dans une logique d'économie circulaire.

5. Approche de mise en oeuvre

Avec l'implantation de cette politique, METRO vise à sensibiliser ses employés, fournisseurs et clients à la saine gestion des emballages et imprimés dans la perspective d'en réduire les impacts environnementaux.

La mise en oeuvre des principes de cette politique vise toutes les matières utilisées par METRO dans ses emballages et imprimés. Dans l'élaboration de ses initiatives, l'entreprise concentrera ses efforts sur les matières les plus préoccupantes et dont les volumes sont les plus importants.

En ce qui concerne les emballages de produits alimentaires, METRO examine le tandem formé par le produit et son emballage et cherche à réduire son empreinte environnementale totale. Outre ses objectifs liés à la réduction et à l'optimisation de ses emballages, METRO s'est engagée à réduire le gaspillage alimentaire, et considère que les emballages ont un rôle à jouer à cet égard. METRO privilégie ainsi les emballages qui assurent l'intégrité du produit et permettent de prolonger leur durée de vie pour notamment éviter qu'ils ne soient jetés avant de pouvoir être consommés en entier. Il convient de noter qu'habituellement, l'impact environnemental de l'emballage lui-même est beaucoup plus faible que celui du produit qu'il protège, d'où l'importance d'optimiser l'utilisation des emballages. Cette mesure s'inscrit dans la volonté de l'entreprise de réduire à la source les matières résiduelles organiques, tant dans ses opérations que chez le consommateur.

Tout en sélectionnant et concevant des emballages plus respectueux de l'environnement, METRO ne fait aucun compromis quant aux propriétés de ses emballages permettant d'assurer la conservation, la qualité et la salubrité des produits.

La mise en oeuvre de la politique repose sur une approche de gestion favorisant l'amélioration continue et la collaboration entre nos équipes et fournisseurs, incluant nos fournisseurs de produits de marques nationales.

Des critères additionnels ont également été établis afin de favoriser la mise en oeuvre de cette politique :

Éviter certaines matières ou substances

METRO fait preuve de vigilance et veille à identifier les matières ou substances controversées ou jugées préoccupantes. Elle tend à ne pas les utiliser dans ses emballages et imprimés, ou à les éliminer de façon progressive en fonction des solutions de rechange disponibles. Cette liste de matières et substances sera mise à jour au fur et à mesure que de nouvelles connaissances et modifications réglementaires seront connues ou apportées.

Par ailleurs, METRO désire éviter de recourir à des matières qui pourraient perturber les filières de tri et de recyclage ou qui ne sont pas encore acceptées dans les filières de collecte des matières organiques (par exemple, certains plastiques compostables et biodégradables).

Considérer la performance environnementale du fournisseur

METRO pourra évaluer la performance environnementale de ses fournisseurs d'emballages et d'imprimés. L'entreprise favorisera ainsi les fournisseurs de matières premières d'emballages et les imprimeurs qui adoptent les meilleures pratiques dans leur domaine d'activité quant à leur performance environnementale globale.

6. Engagements

En plus de l'application des principes de la politique, METRO prend des engagements quant aux emballages et imprimés qu'elle considère comme prioritaires en raison de leurs impacts environnementaux et des volumes utilisés.

Alors que des efforts importants de réduction sont déployés, les emballages et imprimés sont encore nécessaires dans nos opérations. Nous désirons néanmoins réduire le plus possible leur empreinte environnementale.

Emballages en magasin

- Réduire le nombre de sacs d'emblettes de plastique à usage unique de 50 % dans les bannières d'alimentation et de pharmacie de METRO d'ici la fin de l'exercice 2023 par rapport à l'exercice 2018.
- Réduire le suremballage et les plastiques à usage unique dans les sections de produits frais de nos magasins d'alimentation en mettant en œuvre les initiatives suivantes :
 - Réduire l'utilisation des barquettes en mousse de polystyrène et des pellicules plastiques :
 - Dans la section des fruits et légumes, lorsqu'approprié: remplacer les barquettes en mousse de polystyrène et les pellicules plastiques par un matériau plus facile à recycler (par exemple, le carton) et proposer des produits en vrac plutôt qu'emballés à compter de l'exercice 2019;
 - Dans les sections de produits frais, lorsqu'applicable: permettre aux consommateurs d'apporter leurs contenants réutilisables pour remplacer les emballages en plastique à usage unique à compter de l'exercice 2019.
 - Réduire de 10 % le nombre de sacs en plastique à usage unique pour les fruits et légumes d'ici la fin de l'exercice financier 2020 par rapport à l'année précédente.
 - Réduire l'empreinte environnementale des contenants de plastique :
 - Augmenter le contenu recyclé des barquettes en mousse de polystyrène de 25 % à 50 % d'ici la fin de l'exercice 2020;
 - Augmenter la recyclabilité des barquettes en mousse de polystyrène en effectuant la transition de 20 % des barquettes de couleur noire et autres couleurs vers des barquettes blanches d'ici la fin de l'exercice 2020;
 - Augmenter la recyclabilité des contenants en PET en éliminant d'ici la fin de l'exercice 2020 tous ceux de couleur noire et utiliser des contenants transparents à la place.
 - Réduire la quantité de plastique utilisé dans les ustensiles et pailles jetables de nos bistrots en magasin d'ici la fin de l'exercice 2020 en posant les actions suivantes :
 - Éliminer la pellicule de plastique individuelle couvrant les ustensiles;
 - Éliminer les ensembles de coutellerie et plutôt offrir des ustensiles à l'unité;
 - Remplacer les pailles en plastique et les bâtonnets à mélanger par des matériaux plus écologiques.

Matériel de promotion

- Réduire de 10 % le poids total du papier utilisé dans les circulaires des bannières d'alimentation et de pharmacie de METRO d'ici la fin de l'exercice 2022 par rapport à l'exercice 2018.
- Pour les affiches promotionnelles temporaires en magasin faites de fibres, utiliser du contenu 100 % recyclé à compter du 1^{er} janvier 2020.

Marques privées (produits d'alimentation)

- Réduire de 10 % le poids moyen des emballages de nos marques privées d'ici la fin de l'exercice 2025 par rapport à l'exercice 2018.
- S'assurer que 100 % des emballages de marques privées soient entièrement recyclables ou compostables (fibres uniquement) d'ici la fin de l'exercice 2025.
- Veiller à ce que 100 % des emballages de marques privées arborent des consignes de tri d'ici la fin de l'exercice 2025.
- Augmenter à 45 % la part des matériaux postconsommation dans les emballages de marques privées d'ici la fin de l'exercice 2025.
- Accompagner 100 % de nos fournisseurs de marques privées afin qu'ils aient accès à des ressources leur permettant de développer des emballages plus écoresponsables.

Matériaux à usage unique dans nos sites administratifs

- Éliminer les bouteilles d'eau en plastique à usage unique utilisées par nos employés dans les bureaux administratifs et les centres de distribution de METRO d'ici à la fin de l'exercice 2019.
- Éliminer les pailles et les bâtonnets à mélanger en plastique à usage unique des cafétérias de METRO d'ici la fin de l'exercice 2019.
- Éliminer la vaisselle et les ustensiles jetables dans les cafétérias de METRO d'ici la fin de l'exercice 2020.

Mise en oeuvre et sensibilisation

- Faire de la recherche et conclure des partenariats pour davantage améliorer nos pratiques et identifier des leviers d'innovation.
- Développer des initiatives de sensibilisation pour nos clients et les inviter à se joindre à nous pour utiliser moins d'emballages à usage unique.
- Former nos employés à l'application des principes et des engagements de la Politique et sensibiliser notre personnel à un comportement écoresponsable en matière d'utilisation d'emballages et de matériel imprimé.

7. Reddition de comptes

Un rapport sur la mise en œuvre de cette politique, ses objectifs et ses résultats sera annuellement intégré au rapport de responsabilité d'entreprise de METRO et communiqué aux parties prenantes concernées.